

# Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

## Réunion de lancement

### Débat public

*Ont participé au débat public :*

*M. HERZ, directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE*

*M. DESQUILBET, chef du projet, RTE*

*M. HALBECQ, Vice-Président du Conseil Général*

*M. DUFOUR, Confédération Paysanne*

*M. BAILHACHE, Président la Chambre d'Agriculture,*

*M. MESLIN, Vice-Président de Manche Développement*

*M. BONDUELLE, Agir pour l'Environnement*

*M. FERREY, Président de la FDSEA*

*M. GIBLIN, Président de la CPDP THT*

*M. BLONDIAUX, CPDP THT*

*M. MABILAIS, CPDP THT*

*M. VELLAUD, CPDP THT*

*M. FAYSSE, CPDP EPR*

## **Introduction**

**M. GIBLIN, Président de la CPDP THT**  
**Mme FAYSSE, CPDP EPR**

**M. GIBLIN**

Bonsoir à tous,

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette première réunion du débat public. Je remercie tout d'abord le maire de Saint Lô d'avoir bien voulu nous accueillir ce soir, ainsi que le Préfet de la Manche, qui nous fait l'honneur d'assister à cette réunion.

Comme vous le savez, il est projeté d'installer une ligne à très haute tension dans la région, en liaison avec le projet EPR. Aucune décision n'est cependant encore prise. Nous estimons qu'il est nécessaire avant cela de procéder à une large information auprès des citoyens. Il est donc prévu de mener un débat pendant 4 mois, afin de répondre notamment aux questions suivantes :

- Une nouvelle ligne à très haute tension est-elle nécessaire ?
- Existe-il des alternatives techniques ?
- Quels peuvent être les impacts sur la santé et sur l'environnement ?

Nous sommes convaincus qu'un débat public autour de ces questions est tout aussi nécessaire qu'utile. C'est un moment de démocratie important pour tous les citoyens. Les exemples du passé ont montré que ce type de débat permettait aux maîtres d'ouvrage de modifier et d'améliorer leur projet. Pour mener à bien nos travaux, nous nous imposons une obligation de neutralité. Chaque intervention sera donc versée aux archives du débat public. A l'issue de cette période de 4 mois, le maître d'ouvrage disposera à son tour de 3 mois, jusqu'au 23 juillet 2006, pour rendre public sa propre décision concernant la poursuite de ce projet.

Je rappelle que le débat public est une procédure encore jeune et fragile. Il nous appartient donc à tous de le fortifier. Nous devons donc nous efforcer de formaliser tous les points de vue. En ce sens, nous tenons à donner la parole à tous les acteurs.

Je vous remercie.

**Mme FAYSSE, CPDP EPR**

La particularité de notre débat est de comporter à la fois un volet national et un volet local. Les membres de notre commission particulière ont été nommés en mars dernier par la Commission Nationale du Débat Public. Nous avons élaboré depuis un document permettant de compiler toutes les opinions autour de ce projet de ligne à très haute tension. En plus du débat de ce soir, de nombreuses réunions publiques se tiendront en novembre dans l'ensemble de la région. Dans chacune de ces réunions, nous mettons à la disposition du public de nombreux documents d'information. Je vous invite donc à les consulter.

## **Présentation du projet de ligne THT Cotentin – Maine par RTE**

**M. HERZ, directeur de projet**  
**M. DESQUILBET, chef de projet**

### **.I Présentation de RTE, justification du projet et alternatives technique**

#### **MM. HERZ et DESQUILBET**

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport de l'électricité. A ce titre, nous avons une mission de service public. Nous sommes une filiale d'EDF mais nous sommes indépendants. Notre but est de limiter au maximum les risques de coupures d'électricité. Nous voulons donc que ce débat public permette au projet d'évoluer de la meilleure façon possible, afin de remplir au mieux notre mission.

Le réseau de transport de RTE achemine l'électricité de tous les producteurs vers les grosses industries, la SNCF et les réseaux de distribution. Tel est le cadre dans lequel s'inscrit notre projet. En effet, nos études ont mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité généralisée si le réseau de transport n'est pas renforcé lors de la mise en service du groupe de production Flamanville 3.

Nous avons étudié différentes techniques et il apparaît que la solution la plus appropriée est de construire une ligne électrique de 400 000volts entre la région de Saint Lô et la région de Rennes-Laval. Son aspect sera similaire à celui de la ligne actuelle reliant le Cotentin à Rennes. Nous souhaitons que l'écoute réciproque et les échanges lors de ce débat public contribuent à améliorer notre projet pour le faire partager par le plus grand nombre.

#### **De la salle**

Il semble que la construction de la ligne à très haute tension est liée à celle d'un nouveau réacteur nucléaire. En quoi ce nouveau réacteur est-il nécessaire ?

#### **M. GIBLIN**

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de répondre à votre question, car elle concerne avant tout le débat consacré à EPR. Il appartient donc au maître d'ouvrage, à savoir EDF, d'y répondre.

#### **Mme FAYSSE**

Nous transmettrons votre question dès demain à EDF.

**M. CHAPON**

J'appartiens à une association qui milite envers de l'enfouissement de la ligne de 400 000 volt. Est-il possible de demander à la commission particulière du débat public de convier au débat certains organismes détenteurs d'informations susceptibles d'apporter des éléments nouveaux au débat ?

**M. GIBLIN**

Nous sommes évidemment ouverts à toutes interventions de ce genre. Il est d'ailleurs prévu que vous exprimiez votre propre point de vue lors d'une prochaine réunion.

**De la salle**

Quels seraient les impacts négatifs d'une liaison souterraine ?

**M. DESQUILBET**

Les lignes souterraines en 400 000 volts ont des conséquences sur les écosystèmes et l'écoulement des eaux, notamment car elles contribuent à réchauffer le sol. Il est vrai qu'elles présentent le mérite d'être moins visibles que les lignes aériennes, et il serait faux de croire qu'elles n'auraient aucune conséquence sur l'environnement.

**De la salle**

Comment se fait-il que vous ayez séparé le débat public sur l'EPR de celui sur la ligne à très haute tension ?

**M. GIBLIN**

Après en avoir débattu, la commission nationale du débat public a jugé qu'il était préférable de séparer ces deux débats pour que l'un n'occulte pas l'autre. Mais ces deux débats sont ouverts à tous et chacun a la possibilité d'y assister s'il le souhaite.

**De la salle**

Il serait également possible de faire passer un câble sous-marin pour transporter l'électricité entre la Normandie et la Bretagne. Pourquoi ne pas le faire ?

**M. HERZ**

Nos études ont montré qu'il ne serait pas efficace du point de vue de la sûreté que le point d'arrivée soit à l'ouest de Rennes.

**.II Méthode de recherche du tracé****MM. HERZ et DESQUILBET**

Quel que soit le tracé retenu, le respect du cadre de vie et de l'environnement restera évidemment une préoccupation constante. Nous prendrons particulièrement en compte l'impact de nos travaux sur les activités humaines et sur l'environnement. Pour mener à bien ce projet, nous procéderons en trois étapes : concertation pour le choix du tracé, mesure de réduction d'impact, indemnisation de la gêne résiduelle.

L'emplacement des pylônes sera déterminé en concertation avec les propriétaires et les exploitants. Lors de la phase de construction, nous prendrons toutes les précautions pour limiter les conséquences des travaux et remettre les lieux en état. Pour les terres agricoles, l'indemnisation sera calculée sur la base de barèmes qui résultent d'accords avec les organisations professionnelles agricoles. Nous dédommagerons également au titre de la gêne visuelle les propriétaires d'habitations situées à proximité de la ligne et des postes. Le montant des indemnisations, dans ce cas, sera proposé par une commission indépendante de RTE, au cas par cas.

### **De la salle**

Dans quelle mesure les propriétaires terriens auront-ils la possibilité de s'opposer à l'implantation d'un pylône sur leurs terres ?

### **M. HERZ**

A ce niveau de tension, ces pylônes sont espacés de 500 mètres en moyenne. Il sera donc relativement aisé de les implanter en concertation avec les propriétaires et exploitants pour limiter la gêne.

### **M. LEMAINS, Saint Lô**

Pour quel motif valable cette ligne et l'EPR sont-ils implantés dans le Cotentin ?

### **M. GIBLIN**

Cette question rejoint celle qui a été posée précédemment. Nous la transmettrons donc à EDF.

### **M. DAVY, membre de la CGT**

Cette ligne est évidemment nécessaire, tant il est vrai que la zone industrielle de Laval est dans une situation critique. L'implantation de l'EPR est donc essentielle, car notre besoin de consommation électrique est de plus en plus important.

### **M. HERZ**

Il est vrai que cette ligne peut représenter une opportunité pour renforcer l'alimentation électrique de la région de Laval.

## **Expression des acteurs sur le projet THT**

### **I Associations et syndicats professionnels**

#### **M. DUFOUR, Confédération paysanne**

Comment concentrer autant d'électricité dans un seul lieu avant de la transporter à 200 kilomètres de là sans que cela ne porte à conséquence ? Cela me paraît constituer un véritable non-sens économique. La question du transport me semble donc constituer le cœur du débat, sans compter que l'impact économique de ce projet sur le secteur agricole, mais aussi sur les activités touristiques, sera probablement majeur. A cela s'ajoutent les problèmes sanitaires indéniables que posera ce projet. De plus, le taux d'hydrométrie de la région ne manquera pas d'être modifié. Le principe de précaution me semble totalement éludé dans le cadre ce projet, comme à l'accoutumée dans notre pays. D'autres dossiers de ce type en France ont montré que les problèmes techniques sont nombreux. Nous réclamons donc de pouvoir disposer d'un véritable état des lieux, et connaître les conséquences exactes qu'un tel projet peut avoir sur les élevages avant que nous ne nous retrouvions dans une situation irréversible. En tant que paysans, nous ne voulons pas d'un tel couloir de ligne. Nous en avons suffisamment comme cela.

#### **M. DESQUILBET**

La ligne fera 150 km et non pas 200. De plus, le niveau de tension de 400 000 volts permet de grandement limiter les pertes d'énergie pendant le transport. Concernant les risques sanitaires, les différentes expertises menées en France et à l'étranger ont conclu que les champs électromagnétiques ne sont pas nocifs pour les animaux. La proximité des lignes peut induire la création de courants parasites, auxquels les animaux sont plus sensibles que les humains. Ce phénomène est à présent connu et identifié, et des techniques permettent de les éliminer.

#### **M. BONDUELLE, Agir pour l'Environnement**

Je représente un collectif d'associations opposées à la construction de cette ligne. Tout d'abord, nous nourrissons une réelle inquiétude quant au mode d'organisation du débat, puisque les plus hautes autorités de l'Etat semblent déjà s'être prononcées faveur de ce projet. Malgré cela, il est encore possible d'arrêter ce projet.

Je voudrais en outre poser une question : cet équipement sera-t-il réellement facturé à EDF ? De nombreux industriels nourrissent un doute sur ce point. Il ne faut pas perdre de vue, par ailleurs, que l'entretien de la ligne ne sera pas gratuit, et sera payé par le consommateur, puisque le coût du projet sera directement reporté sur la facture EDF de chaque client. N'ayons pas peur des mots : il y a de l'escroquerie dans l'air ! J'en appelle donc à la mobilisation des élus.

#### **M. HERZ**

La séparation de RTE et d'EDF est réelle et reconnue par la Commission de régulation de l'électricité, la Commission Européenne, ainsi que par les producteurs concurrents d'EDF. Les règles tarifaires instituées en 2002 par les pouvoirs publics prévoient que tout producteur –EDF

comme tous les autres— paye le raccordement entre son installation et le premier poste d'interconnexion au réseau de transport. Le développement du réseau maillé est à la charge de RTE. J'ajoute que, une fois en service, la ligne Cotentin – Maine sera intégrée à un réseau maillé et contribuera à renforcer la sûreté de fonctionnement l'ensemble du réseau. Pour finir, je rappelle que les tarifs sont publiés par le gouvernement, sur proposition de la Commission de régulation de l'électricité. RTE applique la réglementation.

**De la salle**

Quel sera l'impact sur la valeur immobilière de nos habitations ?

**M. DESQUILBET**

Cette question renvoie à celle de l'indemnisation de la gêne visuelle, dont les procédures sont au point depuis à présent une dizaine d'années.

**De la salle**

Comment indemniser les professionnels du tourisme ?

**M. HERZ**

Nous estimons qu'en prenant toutes les précautions voulues, notre ligne ne fera pas fuir les touristes. Prenons l'exemple de la vallée de la Loire : l'implantation des lignes à 400 000 volts desservant les centrales nucléaires n'a pas nui au développement du tourisme.

**De la salle**

A partir de quelle distance entre les pylônes et les habitations seront-nous indemnisés ?

**M. DESQUILBET**

La distance réglementaire concerne la sécurité électrique. Elle est au minimum de 4 mètres. En tout état de cause, nous chercherons à éviter au maximum les proximités avec les bâtiments.

**M. FERREY, FDSEA**

Pour l'heure, la FDSEA n'a pas à se prononcer pour ou contre ce projet. L'important est mener une bonne concertation de façon à ce que projet n'ait pas d'impact sur le travail des agriculteurs, mais également sur les intérêts des propriétaires fonciers, car rien ne justifie qu'ils assument seuls les conséquences d'un projet d'intérêt général. De plus, nous sommes favorables à l'enfouissement des lignes et à l'implantation éloignée des bâtiments d'élevage ou des habitations. Nous voulons établir un véritable bilan de départ, de façon à disposer d'une connaissance précise des conséquences globales de ce projet sur notre région et l'ensemble de ses acteurs économiques. Enfin, afin de ne pas revivre ce que nous avons vécu lors de la première implantation de ligne, en 1978. Nous souhaitons disposer d'une véritable convention d'entretien, et obtenir l'assurance que nous obtiendrons réparation du préjudice subi.

En fonction des réponses que vous serez en mesure de nous apporter, nous pourrions adopter une attitude bienveillante. Dans le cas contraire, notre position pourrait se radicaliser.

**M. HERZ**

Dans ce type de projet, les propriétaires et exploitants agricoles sont indemnisés au titre de la gêne subie dans l'exploitation, dans le cadre d'un protocole avec les organisations agricoles. De leur côté, les communes bénéficient d'une taxe sur les pylônes instituée par la Législateur, qui profite à l'ensemble des habitants.

**De la salle**

Les agriculteurs seront-ils indemnisés une seule fois, ou bien une fois par an ?

**M. DESQUILBET**

Le nouveau protocole prévoit de payer aux exploitants une indemnité calée sur les durées des baux ruraux. Le principe du paiement périodique de l'indemnité prévaut désormais. Les propriétaires perçoivent, eux, une indemnisation forfaitaire.

**.II Acteurs socio-économiques****M. MESLIN, Vice-président de Manche Développement**

Je représente 4 centres consulaires régionaux élus au suffrage universel. Les enjeux économiques du projet THT sont indéniables. L'investissement projeté pourrait atteindre 180 millions d'euros. Or ce chantier est fortement susceptible d'avoir des conséquences sur l'emploi dans notre région. Il est donc important que l'ensemble des enjeux soit pris en compte par le maître d'ouvrage, et fasse l'objet d'un large débat avec tous les acteurs locaux.

La présence de lignes à très haute tension sur notre territoire est liée à la spécialisation électronucléaire du Cotentin. Notre département compte donc de nombreuses entreprises certifiées aptes à assurer l'accompagnement de ce chantier. RTE doit nous assurer que ce chantier aura d'importantes retombées pour les entreprises et les services de notre département. Il doit également prendre l'engagement de développer un réseau à haut-débit, et participer activement aux mécanismes de compensation destinés au monde agricole.

**M. BAILHACHE, Président de la Chambre d'agriculture**

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire représentent la principale force économique de notre département. Nous devons donc apporter notre contribution pour réduire les incidences de ce projet sur le milieu rural. Nous souhaitons en particulier que le débat ait lieu au plus près du terrain, afin de préserver l'environnement agricole et rural. Pour se faire, RTE a l'obligation de choisir le meilleur tracé, et de limiter au maximum les nuisances pour les acteurs locaux. Il est donc indispensable d'établir des diagnostics initiaux, à tous les niveaux. Nous demandons pour cela qu'une étude agricole soit menée sur l'ensemble du territoire, et sur l'ensemble du tracé. Nous demandons également qu'un protocole de ligne soit élaboré, ou, à défaut, que le protocole national soit complété par un avenant spécifique.

Il nous paraît en outre indispensable de mener une réelle action de communication autour sur l'impact réel que pourrait avoir ce projet sur la santé humaine, mais aussi sur la santé des animaux. Il n'est pas question qu'une ligne à haute tension surplombe un bâtiment agricole. Il est donc indispensable d'envisager le déplacement de certains de ces bâtiments. Nous souhaitons donc

qu'une unité de recherche officielle soit mise en œuvre à proximité d'une ligne à haute tension, afin d'identifier parfaitement tous les risques encourus.

### **M. HERZ**

Nous sommes prêts à faire faire des diagnostics électriques une fois que le tracé sera connu. De façon générale, nous travaillerons très en amont, en large concertation avec tous les acteurs concernés. Le protocole national n'est pas adapté aux spécificités du bocage et pourra être complété par une convention particulière au projet.

### **De la salle**

Faut-il considérer aujourd'hui le projet comme définitif, étant donné le caractère officiel des propos tenus à la tribune ?

### **M. GIBLIN**

Pour l'heure, le débat ne fait au contraire que commencer.

## **.III Les acteurs politiques**

### **M. HALBECQ, Vice-président du Conseil général**

L'Assemblée Générale s'est majoritairement prononcée en faveur de ce projet, à l'instar de l'Assemblée Départementale des Maires. Le département de la Manche a une tradition d'accueil de l'activité nucléaire. C'est une réalité que nous ne pouvons pas nier. Notre expérience nous a donc permis d'acquérir une certaine sérénité dans ce domaine. N'oublions pas les conséquences positives que ce projet aura sur l'emploi. Sans compter qu'il permettra d'installer dans le département des pôles de très haute technologie. Enfin, les retombées fiscales du projet sur le département sont loin d'être négligeables.

Ces arguments ne doivent pas nous faire oublier pour autant notre engagement en faveur du développement durable. Nous avons donc quelques exigences à opposer au projet de RTE et d'EDF. Nous voulons notamment que ce projet donne lieu à une procédure « Grand Chantier ». Nous insistons également pour que ce projet ait des fortes retombées économiques régionales et qu'il prenne étroitement en compte l'importance de la ruralité dans notre département. Nous serons par conséquent très vigilants sur ces différents points.

## **Discussion avec le public**

### **De la salle**

Concernant le tourisme, je doute qu'il soit possible de comparer les châteaux de la Loire avec l'agro-tourisme, les gîtes ruraux et le camping à la ferme. Ce type de tourisme, spécifique à notre région, sera inévitablement dégradé par l'installation d'une ligne aérienne. De ce point de vue, la possibilité d'enfouissement ne doit pas être négligée. J'ajoute qu'une récente étude prouve qu'il existe des risques de développement de leucémie chez les enfants à moins de 600 mètres de lignes à hautes tensions.

### **De la salle**

De façon générale, quel sera l'impact de cette ligne sur la santé humaine ? Combien de personnes habiteront-elles à moins de 200 mètres de cette ligne.

### **M. DUFOUR**

Notre département regroupe de nombreux élus vétérinaires. Je leur demande donc de mieux se renseigner sur les effets néfastes de ce projet sur la santé animale. Je peux vous dire que j'ai vu de nombreux animaux morts à proximité de telles lignes, et je vous affirme que l'éleveur n'était en rien responsable. Ces dossiers sont aujourd'hui traités par les tribunaux. Or les documents témoignant de l'inquiétude des vétérinaires ont disparu de ces dossiers.

### **M. GIBLIN**

Nous avons prévu de publier sur notre site internet les documents les plus récents consacrés à toutes ces questions. Il est prévu en outre de tenir une réunion publique le 7 décembre prochain autour de points liés à la santé humaine.

### **M. HERZ**

Les lignes à 400 000 volts existent depuis la seconde guerre mondiale. La question de l'impact de ces lignes sur la santé humaine a été soulevée pour la première fois en 1979. Depuis, de nombreuses études épidémiologiques et biologiques ont menées, et plus de 80 expertises collectives ont conduit les autorités sanitaires à considérer que le risque de cancer est nul chez les adultes ainsi que les enfants exposés à moins de 0,4 micro tesla en moyenne sur 24 heures. De plus, aucune étude n'a apporté pour l'heure la preuve d'un lien de cause à effet entre la présence de ces lignes et le développement de leucémie chez les enfants. Seule une association statistique a été établie par certaines études épidémiologiques. Pour ce qui est de la dernière étude anglaise, dont les auteurs restent très prudents elle montre que l'association statistique se poursuit jusqu'à 600 m des lignes, distance à laquelle le niveau des champs électromagnétiques engendrés par les lignes est inférieur au niveau à l'intérieur des domiciles.

### **De la salle**

Les champs magnétiques n'ont donc pas d'incidence sur la santé en France. Tel n'est pourtant pas le cas dans les autres pays européens.

**M. BLONDIAUX**

La réunion du 7 décembre sera l'occasion de présenter une étude de l'OMS qui détaillera la situation dans les autres pays européens.

**M. FERREY**

Quoi qu'il arrive, il importe d'assurer un minimum de confort environnemental aux habitants de la région.

**M. DESQUILBET**

Pour répondre aux questions posées par écrit, je vous précise que nos lignes actuelles permettent de faire transiter de l'énergie qui n'est pas obligatoirement produite par Flamanville ou qui est destinée au Cotentin.

**M. GIBLIN**

Je vous remercie. Toutes les questions posées auxquelles nous n'aurions malheureusement pas répondu recevront une réponse écrite dans un délai de trois semaines.